



ASFS Programme de Formation



Cours de base sciage mural

Contenu/objectifs du cours

Les participants reçoivent des instructions théoriques et pratiques complètes sur la technique du sciage mural avec des scies murales électriques et hydrauliques. Les connaissances techniques sont transmises, exercées en pratique et testées.

Les travaux sont effectués par tournus et comprennent : Sciage de murs en béton, béton armé, pierres artificielles et naturelles. Les coupes sont réalisées en différentes situations et profondeurs. Le niveau de difficulté augmente constamment au cours du cours, après des tâches plus simples, on s'exerce également à scier des murs dans des pièces habitées et dans des espaces restreints.

Groupe ciblé

Le cours s'adresse à de futurs professionnels et s'effectue avec des scies murales lourdes.

Conditions requises

Débutants et collaborateurs non qualifiés n'ayant pas ou peu d'expérience dans le domaine du sciage du béton. Bonnes connaissances de l'allemand à l'oral et à l'écrit. Bonne capacité d'apprentissage.

Attestation

Chaque participant reçoit une attestation et peut, s'il le souhaite, faire inscrire le cours dans le certificat de formation.

Lieu de formation/ Durée du cours

Centre de formation ASFS, Bellach / 4 Jours ouvrables.

Date des cours

Les dates sont disponibles sur le site web.

Le cours sera organisé si le nombre d'inscriptions est suffisant (4 participants).

Si un cours n'est pas affiché, vous avez la possibilité de vous inscrire par e-mail (info@svbs.ch), nous vous communiquerons les dates de cours possibles.

Coûts

Membres ASFS	CHF 2790.- HT
AVV-Supplément pour les non-membres	CHF 1120.- HT

Les informations relatives **aux frais supplémentaires et à l'indemnisation du Fonds paritaire** figurent dans le document « Informations générales et conditions de cours ».

Inscription

Inscription directement sur le site web.



ASFS Programme de Formation



Dès que la formation est confirmée, vous recevez une facture qui doit être réglée au plus tard 5 jours avant le début du cours.

Si la formation n'a pas lieu ou si elle a lieu à une autre date, nous prendrons contact avec vous. Si vous ne pouvez pas suivre la formation à la nouvelle date proposée, nous vous rembourserons le montant déjà versé.

Annulation :

L'annulation d'un cours entraîne des frais administratifs.

La règle suivante s'applique :

- jusqu'à 14 jours avant le début du cours, 25% des coûts du cours sont facturés
- 5-13 jours avant le début du cours, 50%.
- 0-4 jours avant le début du cours et ou en cas de non-présentation, 100%.

Toute annulation doit **obligatoirement** être faite par écrit, par mail ou par courrier.

L'entreprise a la possibilité d'inscrire gratuitement un participant de remplacement. Les absences pour cause d'accident ou de maladie doivent être discutées avec l'ASFS et seront prises en compte individuellement.